

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : **CEPSA MOTO 2T RACING** Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : CEPSA MOTO 2T RACING

Code du produit : 51420

Autres movens d'identification / **Description**

: Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s)

Huile de motocycles à deux temps.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant, : CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Distributeur ou

28046 Madrid - España Importateur

Courrier électronique : tuteladeproducto@cepsa.com / productstewardship@cepsa.com

Numéro de téléphone : +34 913 376 000 Heures ouvrables : 07:30 - 19:30 (CET)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur/Fabricant, Distributeur ou Importateur

: +44 1865 407333 (Europe, anglais) +44 1235 239670 (Europe, plusieurs langues) Numéro de téléphone

> +34 91 114 2520 (Espagne) +33 1 72 11 00 03 (France) +49 69 222 25285 I (Allemagne) +351 30880 4750 (Portugal) +46 8 566 42573 (Suède) +47 2103 4452 (Norvège) +358 9 7479 0199 (Finlande) +45 8988 2286 (Danemark) +39 02 3604 2884 (Italie) +48 22 307 3690 (Pologne)

+31 10 713 8195 (Pays-Bas) +420 228 882 830 (Tchécoslovaquie)

+30 21 1198 3182 (Grèce) +90 212 375 5231 (Turquie)

+1 866 928 0789, +1 215 207 0061, +1 202 464 2554 (États-Unis et Canada)

+52 55 5004 8763 (Mexique) +55 11 3197 5891 (Brésil) +56 2 2582 9336 (Chili)

+44 1235 239671 (Moven-Orient / Afrique) +973 1619 8321 (Moyen-Orient / Bahreïn) +27 21 300 2732 (Afrique / Afrique du Sud) 007 803 011 0293 (Asie de l'Est et du Sud-Est)

+65 3158 1074 (Indonésie)

+65 3158 1203 (Philippines) +86 512 8090 3042 (Chine et Taiwan) +86 532 8388 9090 (Chine continentale)

+65 3158 1329 (Pakistan) +65 3158 1285 (Corée) +84 8 4458 2388 (Vietnam)

001 800 120 666 751 (Thaïlande) +60 3 6207 4347 (Malaisie) +886 2 8793 3212 (Taiwan) +91 11 6641 1405 (Inde) +65 3158 1195 (Sri Lanka) +82 2 3479 8401 (Corée du Sud)

+81 3 4578 9341 (Japon)

Heures ouvrables : 24/7

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 1/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit :

Code: 51420 Version: 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange Classification selon le : Non classé.

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Aucun connu.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version :1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 2/15

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : **CEPSA MOTO 2T RACING** Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Description : Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité.

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
Hydrocarbures, C10 à C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 CAS: 64742-48-9	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvent	REACH #: 01-2119471299-27 CE: 265-169-7 CAS: 64742-65-0 Index: 649-474-00-6	≤10	Non classé.	[2]
Huile minérale	-	≤3	Asp. Tox. 1, H304	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

> paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures Contact avec la peau

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir

au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter

un médecin si des symptômes se développent.

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence Protection des sauveteurs

de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 3/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit : **CEPSA MOTO 2T RACING**

Code: 51420 Version: 1

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utilisables : En cas d'incendie, asperger d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de

gaz carbonique (CO₂).

Non utilisables : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Aucune donnée spécifique.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement. consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version :1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 4/15

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit :

Code: 51420 Version: 1

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Recommandations/ Remarques

: naphta lourd (pétrole), hydrotraité: Recommandé : Acier. Pour les réservoirs de peinture, utilisez silicate de zinc, résines époxydes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 5/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit :

Code: 51420 Version: 1

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole),	ACGIH TLV (Europe).
déparaffinés au solvent	STEL: 5 mg/m³ 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimigues) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 6/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit :

Code: 51420 Version: 1

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à

une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de

produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de **Protection corporelle**

la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de

protection. Gants en PVC. Gants en caoutchouc ou en synthétique

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient

être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Recommandé: Chaussures de protection appropriées.

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire **Protection respiratoire**

conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de

veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de

l'utilisation. Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de

l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide. Couleur : Rouge.

Odeur : Caractéristique. Non disponible. Seuil olfactif pН : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: -18°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >316°C

Point d'éclair : Vase ouvert: >70°C

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. Limites supérieures/ : Non disponible.

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : <0,013 kPa [température ambiante]

Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

Masse volumique : 0,8686 g/cm³ [15°C (59°F)]

Solubilité(s) Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 7/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de

. décomposition : Non disponible.

Viscosité : Cinématique (température ambiante): 0,08893 cm²/s

Cinématique (40°C): 0,5495 cm²/s

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C10 à C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	8500 mg/m³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>4951 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>3000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvent	DL Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1
28046 Madrid - España : Aucune validation antérieure 8/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	2	-	-
·	Peau - Œdème	Lapin	0	-	-
	Yeux - Œdème des conjonctives	Lapin	0	-	-

Conclusion/Résumé:

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	peau	cobaye	Non sensibilisant
·	peau	Homme	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé:

Peau: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.Respiratoire: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutage	enicite
--------	---------

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	-	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	-	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	Négatif	Négatif	-	Rat	Orale	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1
28046 Madrid - España : Aucune validation antérieure 9/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019 Nom du produit :

Code: 51420 Version: 1

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	Négatif - Inhalation	Rat	-	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Huile minérale	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible. Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible. Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	Subchronique NOAEL Orale	Rat	>5000 mg/kg	90 jours
	Subchronique NOAEL Inhalation Vapeurs	Rat	>10400 mg/m³	90 jours

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version :1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 10/15

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développement: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	OECD	89,9 % - Facilement - 28 jours	-	-

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	-	-	Facilement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Hydrocarbures, C10 à C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	-	10 à 2500	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1
28046 Madrid - España : Aucune validation antérieure 11/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

CEPSA MOTO 2T RACING Nom du produit : Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable. **vPvB** : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination

des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision

: 14/02/2019

Version :1

12/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Convention Internationale concernant la Pollution de la Mer, MARPOL 73.

Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) en conjonction avec le chapitre VII de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974.

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

<u>Substances pouvant être utilisées comme précurseurs de médicaments conformément aux règlements (CE) 273/2004 et 111/2005.</u>

Nom des composants	Annexe	Statut
Non inscrit.		

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1
28046 Madrid - España : Aucune validation antérieure 13/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : **CEPSA MOTO 2T RACING** Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

: distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvent

RG 36, RG 36bis

Surveillance médicale renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Listes internationales

Inventaire national

Australie : Indéterminé. Canada : Indéterminé. Chine : Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé. Nouvelle-Zélande : Indéterminé. **Philippines** : Indéterminé. République de Corée : Indéterminé. Taïwan : Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Marque: Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 14/15



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA MOTO 2T RACING Date d'édition: 14/02/2019

Code: 51420 Version: 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Date d'impression : 14/02/2019 Date d'édition/ Date de : 14/02/2019

révision

Version : 1

Date de la précédente

n'en existe pas d'autres.

édition

: Aucune validation antérieure

Avis au lecteur:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España Date d'édition/Date de révision : 14/02/2019 \text{\text{V}}

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version :1

15/15